



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ANNEXE I : CAHIER DES CHARGES

Fourniture de deux véhicules 4x4 pour la Délégation de l'Union européenne en Mauritanie

DELMRTN-2022-AO-04

PROCÉDURES NÉGOCIÉES – réf. RF Art 164 - Point 14.3

Annexe 1 du RF: marchés de faible valeur

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. OBJET DU MARCHE	3
3. LIEU D'EXECUTION.....	3
4. PARTICIPATION A LA PROCEDURE	4
5. EVALUATION DES CRITERES D'EXCLUSION ET DE SELECTION	
5.1. Critères d'exclusion et de sélection	5
5.2. Critère de sélection : capacité technique	5-6
5.3. Critère de sélection : capacité économique et financière.....	7
6. EVALUATION DES OFFRES	
6.1. Evaluation de l'offre technique	8
6.2. Calcul de la note technique.....	9
6.3. Evaluation de l'offre financière	9
6.4. Calcul de la note financière.....	9
6.5. Calcul de la note totale.....	10
7. CONTENU DE L'OFFRE	
Enveloppe technique.....	10
Enveloppe financière	10
8. BON DE COMMANDE.....	10
9. AUTRE RENSEIGNEMENT	10

1. INTRODUCTION

Le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne représenté le Chef de Délégation de l'Union européenne en République Islamique de Mauritanie.

La Délégation de l'Union européenne en République Islamique de Mauritanie envisage la conclusion d'un contrat direct, avec une société établie en Europe ou en Mauritanie et pays limitrophes spécialisée en commercialisation de véhicules, en vue d'assurer la livraison de 2 véhicules 4x4.

Seules les sociétés ayant introduit une demande d'inscription sur la liste de fournisseurs de la Délégation ou celles identifiées par ses services administratifs ont été invitées à soumettre une offre.

La procédure sera conclue par la signature d'un contrat direct sous forme de bon de commande. Le présent cahier des charges et l'offre soumise par l'adjudicataire du marché seront annexés au bon de commande et lieront, par conséquent, les parties contractantes pendant l'exécution du marché.

Par ailleurs, sauf disposition contraire stipulée dans le cahier des charges, les instructions telles que stipulées dans le document intitulé « Instructions applicables aux procédures négociées pour les contrats de valeur (très) faible et moyenne » sont disponibles à l'adresse : <https://intranet.eeas.europa.eu/page/middle-low-very-low-procurement-procedures>

2. OBJET DU MARCHÉ

Acquisition, hors taxes, hors douane, de deux véhicules tout-terrain de type 4x4, pour la Délégation de l'Union européenne.

3. LIEU D'EXECUTION

La Délégation de l'Union européenne est présente en Mauritanie depuis 1972. Elle représente l'Union européenne auprès des autorités nationales et de la population locale.

Elle occupe des bureaux situés à Nouakchott – Tevragh- Zeina, 5 rue 42-163- quartier des Ambassades - derrière l'Ambassade de France de laquelle, elle est séparée par une route goudronnée.

4. PARTICIPATION A LA PROCEDURE

Les soumissionnaires doivent suivre strictement les modalités prévues sur la lettre d'invitation, en matière de délais et présentation.

Les soumissionnaires compléteront **en français** le formulaire de demande de participation ci-dessous datée et signée par le représentant légalement autorisé :

a. LE CANDIDAT :

	Dénomination officielle de l'entité légale	Numéro d'enregistrement principal	Pays du siège de l'entité légale (personnes morales) ou du domicile de l'entité légale (personnes physiques)	Rôle et tâches qui seront exécutés par cet opérateur économique
Chef de file¹				
Membre				
Membre				
[insérer autant de lignes que nécessaire]				

b. PERSONNE DE CONTACT (pour la présente demande de participation)

Nom	
Fonction	
Adresse	
Courrier électronique	

L'adresse électronique indiquée sera utilisée pour contacter le candidat. Il incombe aux candidats de consulter régulièrement les courriers électroniques qu'ils reçoivent.

c. SOUS-TRAITANTS

Nom de l'entité légale du sous-traitant	Tâches indicatives qui seront sous-traitées

d. AUTRE ENTITE DONT LA CAPACITÉ EST UTILISÉE PAR LE CANDIDAT POUR ATTEINDRE LE NIVEAU DE CAPACITÉ EXIGÉ

Dénomination de l'entité légale	Critères de sélection pour lesquels la capacité de l'entité est importante

¹ Si la présente demande de participation est introduite par une entité légale individuelle, le nom de cette entité doit être enregistré en tant que « chef de file » (et toutes les autres lignes doivent être effacées). Si la présente demande de participation est introduite par un groupe d'opérateurs économiques veuillez ajouter autant de lignes qu'il y a de membres dans le groupe.

5. EVALUATION DES CRITERES D'EXCLUSION ET DE SELECTION

Les soumissionnaires ne doivent pas être dans l'une des situations des critères d'exclusion et de sélection indiquées dans la déclaration sur l'honneur de ce cahier de charge et doivent avoir la capacité légale leur permettant de participer à cette procédure de passation de marché.

Toute tentative d'un soumissionnaire d'obtenir des informations confidentielles ou d'influencer la Délégation de l'Union européenne au cours du processus d'examen, clarification et évaluation des offres conduira au rejet de son offre.

5.1. Critères d'exclusion et de sélection

Les soumissionnaires doivent compléter :

- a. La preuve de l'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce approprié :

Intitulé du certificat	Entité légale titulaire du certificat	Numéro d'enregistrement principal de l'entité légale	Pays/Lieu de délivrance	Valable jusqu'au

- b. la **déclaration sur l'honneur** (annexe 4) relative aux critères d'exclusion et de sélection joint au présent cahier des charges dûment remplie, datée et signée par le représentant légalement autorisé.

Il pourra être demandé à l'attributaire de fournir des documents mentionnés en tant que pièces justificatives dans la déclaration sur l'honneur avant la signature du contrat et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur.

5.2. Critère de sélection : Capacité Technique

Les descriptions et spécifications techniques, reprises au point suivant, sont données à titre indicatif avec les caractéristiques minimales, dans le but de mieux expliciter la nature de la demande. Toute offre d'un matériel similaire ou dépassant/améliorant cette configuration pourra être acceptée.

L'offre doit se conformer à la Déclaration de conformité technique aux documents de marché dûment remplie(s) et signée(s) (annexe2)

Afin de permettre l'évaluation des offres, il est impératif de joindre à l'offre, pour chaque modèle/la version proposée.

A- Tableau de conformité technique (annexe 3), dûment rempli,

Ce point sera évalué de manière binaire (oui ou non – un seul non et l'offre pourrait être considéré non-conforme et par conséquent risque d'être éliminée).

Un descriptif détaillé des véhicules -incluant toutes les spécifications techniques - (voir ci-dessous) :

1.1. Caractéristiques internes/externes

1.1.1. Cylindrée maximum : 4461 cm³ – moteur diesel.

1.1.2. Nombre de cylindres : 4 à 8

1.1.3. Carburant : réservoirs avec un minimum total de 130 litres (option réservoir supplémentaire).

1.1.4. Consommation en cycle combinée standard de maximum de 12 l/100 km

- 1.1.5. Emission CO2: Max 270 g/km
- 1.1.6. Capacité d'opérer dans les températures de plus de 40° C et sous des conditions d'extrême sécheresse.
- 1.1.7. Boîte mécanique automatique ou manuelle 5 rapports minimum
- 1.1.8. Freins ABS au minimum
- 1.1.9. Circuit d'alimentation: injection
- 1.1.10. Véhicule adapté à tout terrain (traction intégrale) - 4 x 4
- 1.1.11. Porte-bagage
- 1.1.12. Sortie de pot d'échappement supérieur
- 1.1.13. 5 portes minimum
- 1.1.14. 5 sièges minimum et maximum 9
- 1.1.15. Volume du coffre minimum de 400 cm³
- 1.1.16. Sièges arrières rabattables séparément
- 1.1.17. Véhicule de couleur blanche ou grise
- 1.1.18. Climatisation adaptée au pays
- 1.1.19. Direction assistée
- 1.1.20. Radio (AM/FM) + MP3-cd/Bluetooth/AUX JACK & USB (remov.from)
- 1.1.21. Verrouillage centralisé
- 1.1.22. Airbag minimum 4 – places avant et arrière
- 1.1.23. Roue de secours normale
- 1.1.24. "Treuil" avant électrique pour remorquage
- 1.1.25. Rétroviseurs rabattables électriques
- 1.1.26. Système alarme centre look (portières)
- 1.1.27. Le véhicule doit fonctionner avec les produits (huiles, graisses, liquide de refroidissement, pièces de rechange d'origine, etc.) facilement disponibles en Mauritanie.
- 1.1.28. Présence d'agences de services et entretiens autorisées par le fabricant sur le territoire de la Mauritanie.
- 1.1.29. Le certificat de conformité du fabricant doit être accepté en Europe et dans le pays de mise en circulation.
- 1.1.30. Illustration appropriée (ex. : catalogue officiel, brochure, dépliant, photos ...)

En cas de nécessité, une visite et un essai de conduite pourront être demandés par le pouvoir adjudicateur si les véhicules sont déjà sur place.

5.3. Critère de sélection : Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: la justification de la capacité financière et économique doit être apportée par les documents suivants:

Une **déclaration** concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices, mentionnant le chiffre d'affaires moyen annuel des années 2019, 2020 et 2021.

Niveau spécifique minimal exigé: le chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices clos, concernant les services en rapport avec le marché, doit être d'au moins **100 000 €**. Ce montant constitue le minimum en-deçà duquel aucune demande de participation ne pourra être retenue.

Pièce(s) justificative(s)/Preuve(s) demandée(s):

Tableau dûment complété ci-dessous sur la déclaration des informations financières ainsi que les comptes de résultats (état des résultats) pour les trois derniers exercices clos.

Déclaration des informations financières	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021	Moyenne
Chiffre d'affaires annuel global en monnaie locale				
Chiffre d'affaires annuel global dans la monnaie des comptes de résultats				

NB. : Pour pouvoir passer au stade d'évaluation des offres ci-dessous, il faudrait passer les critères d'exclusion et de sélection mentionnés avec succès sous point 5 ci-dessus.

6. ÉVALUATION DES OFFRES

6.1. Evaluation de l'offre technique

Le comité d'évaluation analysera chaque offre en attribuant des points en fonction des critères techniques suivants, en appréciant les éléments mentionnés au tableau suivant.

Critère	Points maximaux	Eléments de l'évaluation quantitative/qualitative à évaluer comparativement parmi les offres reçues
Motorisation, suspension, émissions, consommation	60	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance, couple - Technologie d'efficacité du moteur (exemple : récupération d'énergie au freinage; gestion de la consommation; hybridité; arrêt/démarrage automatique; coefficient aérodynamique...) - Suspension adaptable au terrain ; modalités de traction intégrale - Niveau d'émissions de CO₂ (g/km) - Consommation (cycle urbain, route) - Nombre de places et distance entre sièges - Capacité du coffre - Deuxième roue de secours - Caisse à outils, trousse de 1^{er} secours - Capacité totale des réservoirs (option deuxième réservoir) - Contrôle individuel de la climatisation - Système multimédia, ordinateur de bord - Technologie passive/active de sécurité, systèmes d'alerte du chauffeur - Assistance à la conduite (éclairage "intelligent" assistance parking, angle mort du rétroviseur...) - Vitres électriques, verrouillage centralisé <p style="text-align: right;">(maximum 4 points par tiret)</p>
Garantie	30	<p>Les véhicules seront garantis contre tous les vices de matière ou de fabrication pendant au moins une durée de 5 ans à compter de la date de mise en circulation. Devront notamment être spécifiées/détaillées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée de la garantie contre les défauts de fabrication offerte par le fabricant - La durée de la garantie contre les défauts de fabrication offerte par le candidat ou le soumissionnaire (si différent du fabricant) - Les conditions de remplacement en cas de défaut de fabrication - Disponibilité de stock de pièces de rechanges dans le pays - La période pendant laquelle le fabricant s'engage à suivre les modèles achetés et donc la disponibilité des pièces détachées, avec des détails par rapport à cette disponibilité sur le marché local - Le soumissionnaire devra prendre en charge tous les frais liés à une panne ou à un remplacement éventuel des véhicules pendant la période de garantie. <p style="text-align: right;">(maximum 5 points par tiret)</p>
Assistance/Autres	10	<ul style="list-style-type: none"> - la présentation du service après-vente, - les prescriptions du fabricant concernant l'entretien courant (fréquences...). <p style="text-align: right;">(maximum 5 points par tiret)</p>

Toute offre n'atteignant pas le seuil de qualité technique minimal de 50 % pour chaque critère et de 60 % pour l'ensemble des critères sera éliminée.

6.2. Calcul de la note technique

La note technique de chaque offre (T_i) sera calculée comme suit :

$$T_i = \frac{\text{note de l'offre considérée}}{\text{note de la meilleure offre technique}} \times 100$$

La meilleure offre technique se verra donc attribuer la note de 100.

6.3. Evaluation de l'offre financière

L'offre de prix doit être exprimée en euro (Hors Taxes, Hors Douane) / conversion à faire en utilisant le taux d'échange InforEuro du mois de l'échéance pour la soumission des offres - et doit figurer dans la section « offre financière » Annexe A. Le prix doit être tout inclus, en particulier considérant toutes les dépenses de transport/livraison/installation/mise en route.

Il est obligatoire d'indiquer les informations détaillées concernant le délai de livraison, la garantie, le transport, les modalités de paiement, validité de l'offre, etc.

D'éventuels prix de tout équipement optionnel/accessoires pourra être mentionné séparément, à titre indicatif. Il ne sera pas à considérer dans les calculs de l'évaluation.

Finalement, les formulaires « entité légale » et « signalétique financier » dûment complétés et signés par le représentant légal du soumissionnaire (voir Annexe 1 – Formulaires « Entité Légale » et « signalétique financier »), devront être joints si le soumissionnaire n'est pas encore inscrit dans la base de données financières (sauf pour les entités légales déjà enregistrées, ou en cas de changement de données).

6.4. Calcul de la note financière

Les offres financières seront comparées sur la base du prix total de chaque offre.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 50 % et pour chaque critère et au moins 60 % de la note maximum totale prévue seront ouvertes par la commission d'ouverture.

Le calcul est pondéré comme suit : le prix (F_i) à 40% et la note technique (T_i) à 60%.

Elles feront l'objet d'une vérification arithmétique et, le cas échéant des corrections nécessaires.

La note financière de chaque offre (F_i) sera calculée comme suit :

$$F_i = \frac{\text{prix de la meilleure offre financière (le prix le moins élevé)}}{\text{prix de l'offre considérée}} \times 100$$

La meilleure offre financière se verra donc attribuer la note de 100.

6.5. Calcul de la note totale

L'offre retenue sera celle, parmi les offres conformes, qui sera l'offre économiquement la plus avantageuse – celle avec la meilleur note totale –, c'est à dire l'offre qui aura recueilli la meilleure note globale P_i calculée de la manière suivante :

$$P_i = 0,60 \times T_i + 0,40 \times F_i$$

Où :

P_i est la note globale obtenue par l'offre considérée (sur 100)

T_i est le nombre de points (compris entre 0 et 100) obtenus lors de l'évaluation technique

F_i est le nombre de points (compris entre 0 et 100) obtenus lors de l'évaluation financière

7. CONTENU DE L'OFFRE

Les soumissionnaires doivent présenter un (1) original et deux (2) copies de leur offre en vue de leur évaluation.

Les soumissionnaires fourniront tous les documents demandés énumérés ci-après sous les rubriques « Enveloppe technique » et « Enveloppe financière ».

Si l'un des documents de l'« Enveloppe technique » et de l'« Enveloppe financière » fait défaut, le pouvoir adjudicateur ne le demandera pas et procédera à l'évaluation uniquement sur la base des documents présentés.

✓ Enveloppe technique

- Formulaires « Entité Légale » et « Signalétique financier » (annexe1)
- Déclaration de conformité avec les documents de marché dûment remplie(s) et signée(s) (annexe 2)
- Tableau de conformité technique (annexe 3)
- Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (annexe 4)
- Critères d'attributions : (annexe 5)

✓ Enveloppe financière

- Le tableau d'offre financière – Annexe A

8. CONTRAT/BON DE COMMANDE

Le contrat sera conclu par la signature d'un bon de commande à titre contractuel. Préalablement à cette signature un passage auprès du fournisseur sera organisé afin de notifier les finitions, couleurs et modèles dans le cas où des différents choix sont proposés, sans aucun changement du prix unitaire de l'offre.

Le bon de commande mentionnera le choix final et toutes modalités concernant l'achat suivant la proposition du fournisseur qui a une valeur contractuelle, et qui sera annexé.

9. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.

Le fournisseur retenu s'engage à communiquer dans les plus brefs délais toutes les pièces nécessaires pour le dédouanement et l'immatriculation des véhicules commandés (factures *pro forma*, numéros de châssis, certificats de dédouanements, fiches techniques...).

Annexe 1 – Formulaire « entité légale » et « signalétique financier »

Les documents suivants seront en outre fournis :

1. Un formulaire « Entité légale » signé et accompagné de ses justificatifs. Ce formulaire est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_en.cfm (Entité légale – Entité de droit privé). Si le soumissionnaire est une personne morale, une copie lisible de l'acte de nomination des personnes autorisées à représenter le soumissionnaire dans ses relations avec les tiers et en justice, ou une copie de la publication de cet acte de nomination, si la législation applicable à l'entité légale concernée requiert une telle publication. Toute délégation de cette autorisation à un autre représentant, non mentionné dans l'acte de nomination officiel, doit être justifiée, preuve à l'appui. Si le soumissionnaire est une personne physique, une preuve de son inscription dans un registre professionnel ou un registre du commerce ou tout autre document officiel mentionnant son numéro d'enregistrement. Un consortium légalement constitué doit présenter son propre formulaire « Entité légale », distinct du formulaire « Entité légale » de chaque membre du groupe.
2. Une fiche signalétique financière signée et accompagnée de ses justificatifs. Le formulaire est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_en.cfm (Signalétique financier). Un seul formulaire doit être fourni, même dans le cas d'offres conjointes.

Annexe 2 – Déclaration de conformité technique aux documents de marché

[Je] [Nous] soussign(é)(e)(ons),..... , habilité(e)(s) à représenter *[compléter le nom du soumissionnaire. Pour les offres conjointes, insérer les noms de tous les membres]*, déclare que nous avons examiné et acceptons sans réserve toutes les modalités et conditions énoncées dans l'invitation à soumissionner, le cahier des charges et le projet de contrat pour la procédure de passation de marché référencée ci-dessus et, le cas échéant, renonçons à nos propres conditions générales ou particulières. Nous proposons de fournir des services sur la base de nos offres technique et financière qui ne dévient en aucune manière des exigences décrites dans le cahier des charges. Notre offre est conforme à toutes les exigences techniques indiquées dans le cahier des charges.

Nous nous engageons à scrupuleusement respecter ces exigences tout au long de la durée du contrat si nous devenons l'attributaire de ce marché.

Nom du soumissionnaire:

Nom du représentant légal du soumissionnaire :

Signature

Date

]

Remarque: pour les offres conjointes, la déclaration de conformité technique doit être signée par chaque membre sauf dans les cas où le chef de file est dûment autorisé à signer au nom de chaque membre par procuration, annexée à l'offre.

[Nom du soumissionnaire:

Nom du représentant légal du soumissionnaire :

Signature

Date

]

Annexe 3 – Offre technique - Tableau de conformité technique

Tableau de contrôle de la conformité technique		Annexe 3	
DELMRTN- 2022-AO-04			
Offre technique relative à un véhicule tout-terrain 4x4			
Marque _____			
modèle _____			
Description	Oui	Non	Remarques
1. Caractéristiques internes/externes			
1.1. Cylindrée maximum : 4461 cm ³ - moteur diesel.			
1.2. Nombre de cylindres : 6-8			
1.3. Carburant : réservoirs avec un minimum total de 130 litres (option réservoir supplémentaire).			
1.4. Consommation en cycle combinée standard de maximum de 12 l/100 km			
1.5. Emission CO2: Max 270 g/km			
1.6. Capacité d'opérer dans les températures de plus de 40° C et sous des conditions d'extrême sécheresse.			
1.7. Boîte mécanique manuelle 5 rapports minimum			
1.8. Freins ABS au minimum			
1.9. Circuit d'alimentation : injection			
1.10. Véhicule adapté à tout terrain (traction intégrale - 2x4 / 4x4)			
1.11. Porte-bagage			
1.12. Sortie de pot d'échappement supérieur			
1.13. 5 portes minimum			
1.14. 5 sièges minimum et maximum 9			
1.15. Volume du coffre minimum de 400 cm ³			
1.16. Sièges arrières rabattables séparément			
1.17. Véhicule de couleur blanche ou grise			
1.18. Climatisation adaptée au pays			
1.19. Direction assistée			
1.20. Radio (AM/FM) + MP3-cd/Bluetooth/AUX JACK & USB (remov.from)			
1.21. Verrouillage centralisé			
1.22. Airbag minimum 4 - places avant et arrière			
1.23. Roue de secours normale			
1.24. "Treuil" avant électrique pour remorquage			
1.25. Rétroviseurs rabattables électriques			
1.26. Système alarme centre-lock (portières)			
1.27. Vitres portières - fumées 50%			
1.28. Support pour véhicule de représentation : fanion sur aile droite + mât mobile			
1.29. Le véhicule doit fonctionner avec les produits (huiles, graisses, liquide de refroidissement, pièces de rechange d'origine, etc.) facilement disponibles en Mauritanie.			
1.30. Présence d'agences de services et entretiens autorisées par le fabricant sur le territoire de la Mauritanie.			
1.31. Le certificat de conformité du fabricant doit être accepté en Europe et dans le pays de mise en circulation.			
1.32. Illustration appropriée (ex. : catalogue officiel, brochure, dépliant, photos ...)			
Fait à, le			
			Cachet + signature

Annexe 4 – Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection

[Le][La] soussigné[e] [*nom du signataire du présent formulaire*]:

(uniquement si le candidat est une personnes physiques) se représentant [lui][elle]-même	(Uniquement si le candidat est une personne morales) représentant la personne morale suivante:
Numéro de carte d'identité ou de passeport: («la personne»)	Dénomination officielle complète: Forme juridique officielle: Numéro d'enregistrement légal: Adresse officielle complète: N° d'immatriculation à la TVA: («la personne»)

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur², pour autant que la situation n'ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d'exclusion aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Date de la déclaration	Référence complète de la précédente procédure

I – SITUATION D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE

1) déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par le droit de l'Union ou le droit national;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans l'exécution d'un marché ou d'une convention;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

² Même institution, agence, organe ou organisme de l'UE.

iii) violation de droits de propriété intellectuelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:		
i) la fraude au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l'article 1 ^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) la corruption au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ainsi que la corruption telle qu'elle est définie dans d'autres droits applicables;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii) les comportements liés à une organisation criminelle visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) les infractions terroristes ou les infractions liées aux activités terroristes au sens respectivement de l'article 1 ^{er} et de l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou l'incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché ou d'une convention financés par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d'audits ou d'enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) (<i>uniquement pour les personnes morales</i>) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l'intention visée au point g).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) pour les situations visées aux points c) à h) ci-dessus, la personne tombe sous le coup:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>i. de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par le Parquet européen une fois qu'il aura été créé, la Cour des comptes, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE;</p> <p>ii. de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle;</p> <p>iii. de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE;</p> <p>iv. d'informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l'Union;</p> <p>v. de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence; ou</p> <p>vi. de décisions d'exclusion prises par un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE.</p>		
---	--	--

II – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES AYANT LE POUVOIR DE REPRESENTATION, DE DECISION OU DE CONTROLE A L'EGARD DE LA PERSONNE MORALE ET LES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

2) déclare qu'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l'article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	Sans objet
Situation visée au point c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point f) ci-dessus (irrégularité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point g) ci-dessus (création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point h) ci-dessus (personne créée dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point i) ci-dessus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI REPENDENT INDEFINIMENT DES DETTES DE LA PERSONNE MORALE

3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	Sans objet
Situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IV – MOTIFS DE REJET DE LA PRESENTE PROCEDURE

4) déclare que la personne susmentionnée :	OUI	NON
a participé précédemment à la préparation des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V – MESURES CORRECTRICES

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne doit indiquer les mesures qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, démontrant ainsi sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point d) de la présente déclaration.

VI – JUSTIFICATIFS SUR DEMANDE

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs.

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

Pour les cas mentionnés aux points a), c), d), f) et g) et h), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Pour les cas mentionnés au point b), des certificats récents délivrés par les autorités compétentes de l'État concerné sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu'un document visé ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur³. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date. Le signataire déclare que la personne a déjà

³ La même institution ou agence.

fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

VII – CRITERES DE SELECTION

1) déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus par le cahier des charges, à savoir:	OUI	NON	Sans objet
a) elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section 5.3.1 du cahier des charges;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section 5.3.2 du cahier des charges;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) elle remplit les critères techniques et professionnels applicables, mentionnés à la section 5.3.3 du cahier des charges.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) si la personne susmentionnée est soumissionnaire unique ou chef de file dans le cas d'une offre conjointe , déclare que:	OUI	NON	Sans objet
d) le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas d'offre conjointe et les sous-traitants, le cas échéant) respecte l'ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d'ensemble conformément au cahier des charges.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VIII – JUSTIFICATIFS AUX FINS DE LA SELECTION

Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du cahier des charges et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur⁴. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation :

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

La personne susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.

La personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.

Nom et prénoms

Date

Signature

⁴ La même institution ou agence.

Annexe 5 – Offre technique - Critères d'attributions

100 points – seuil minimal 50 % pour chacun des critères et au moins 60 % de la note totale

Critère	Points maximaux	Eléments de l'évaluation quantitative/qualitative à évaluer comparativement parmi les offres reçues
1 - Motorisation, suspension, émissions, consommation	60 <i>(maximum 4 points par tiret)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance, couple - Technologie d'efficacité du moteur (exemple : récupération d'énergie au freinage; gestion de la consommation; hybridité; arrêt/démarrage automatique; coefficient aérodynamique...) - Suspension adaptable au terrain ; modalités de traction intégrale - Niveau d'émissions de CO₂ (g/km) - Consommation (cycle urbain, route) - Nombre de places et distance entre sièges - Capacité du coffre - Deuxième roue de secours - Caisse à outils, trousse de 1^{er} secours - Capacité totale des réservoirs (option deuxième réservoir) - Contrôle individuel de la climatisation - Système multimédia, ordinateur de bord - Technologie passive/active de sécurité, systèmes d'alerte du chauffeur - Assistance à la conduite (éclairage "intelligent" assistance parking, angle mort du rétroviseur...) - Vitres électriques, verrouillage centralisé
Critère	Points maximaux	Eléments de l'évaluation quantitative/qualitative à évaluer comparativement parmi les offres reçues
2 - Garantie	30 <i>(maximum 5 points par tiret)</i>	<p>Les véhicules seront garantis contre tous les vices de matière ou de fabrication pendant une durée minimum de 5 ans à compter de la date de mise en circulation. Devront notamment être spécifiées/détaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée de la garantie contre les défauts de fabrication offerte par le fabricant - La durée de la garantie contre les défauts de fabrication offerte par le candidat ou le soumissionnaire (si différent du fabricant) - Les conditions de remplacement en cas de défaut de fabrication - Disponibilité de stock de pièces de rechanges dans le pays - La période pendant laquelle le fabricant s'engage à suivre les modèles achetés et donc la disponibilité des pièces détachées, avec des détails par rapport à cette disponibilité sur le marché local - Le soumissionnaire devra prendre en charge tous les frais liés à une panne ou à un remplacement éventuel des véhicules pendant la période de garantie.

Critère	Points maximaux	Eléments de l'évaluation quantitative/qualitative à évaluer comparativement parmi les offres reçues
3 - Assistance/Autres	10 (maximum 5 points par tiret)	<ul style="list-style-type: none"> - la présentation du service après-vente, - les prescriptions du fabricant concernant l'entretien courant (fréquences...).

Annexe A - Offre financière



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Administration

BON DE COMMANDE POUR UN CONTRAT DE FAIBLE VALEUR

Délégation:	Numéro: Monnaie de paiement : [euro]	Nom et adresse du contractant:		
Tél.:	Offre (date et référence):	FEL:		
E-mail:	Le présent bon de commande vaut acceptation de l'offre précitée du contractant (référence). La présente commande (contrat) implique l'acceptation du cahier des charges transmis le [/ /] [joint au présent document] , la renonciation à toutes autres conditions de vente ou d'exécution de services et l' acceptation des Conditions Générales mises à jour en 2019, publiées à l'adresse internet suivante: https://eeas.europa.eu/sites/default/files/general_conditions_january19.fr_0.pdf			
DESIGNATION DES MARCHANDISES / SERVICES	UNITE	QUANTITE	PRIX en [euro]	
			UNITAIRE	TOTAL
En application des dispositions de l'Accord de Siège applicables aux Délégations de l'Union européenne ou de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, le SEAE est exonéré de tous droits, impôts et taxes, et notamment de la taxe sur la valeur ajoutée sur les paiements dus en vertu du présent bon de commande. <u>Pour les achats intracommunautaires, la facture devra porter la mention suivante "Exonération de la TVA / Organisme international / Article 151 de la directive 2006/112/CE du Conseil"</u>				
Lieux de livraison ou d'exécution et/ou Incoterm : Délai de livraison ou d'exécution : [du ... au ...] [/ /] Délai de paiement : 30 jours à partir de la réception de la facture Compte bancaire du contractant:		Emballage: Assurance: Transport: Montage: TVA: TOTAL :		
Acceptation de l'offre par le SEAE: Signature: [nom, fonction et date]		Signature du contractant Nom: Fonction: Date:		
Les factures seront envoyées à l'adresse: [veuillez insérer l'adresse complète de la Délégation]				
La facture ne peut être acquittée que si le contractant renvoie le bon de commande signé. Le droit de l'Union complété, si nécessaire, par le droit [indiquer pays] s'applique au présent contrat et les tribunaux de [compléter] sont compétents en cas de litige.				